

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	10 (1922)
Heft:	150
Artikel:	Tous les chemins mènent à Rome...
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-257451

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rich) répondit avec force et justesse aux arguments gouvernementaux que soutint une des fonctionnaires de l'Office de chômage de Saint-Gall. Malheureusement, le temps pressait, et sans pouvoir entendre d'autres oratrices encore sur ce sujet, l'Assemblée chargea le Comité de l'Alliance de faire les démarches nécessaires auprès de l'Office fédéral en ce qui concerne la nomination de femmes dans les Offices cantonaux. Et la parole fut donnée à M^{me} Chaponnière-Chaix pour le récit des séances du Comité International des Femmes à La Haye. Nos lectrices qui ont apprécié ici même le compte rendu si vivant fait par l'ancienne présidente de ce Conseil des belles réunions de mai dernier nous pardonneront de ne pas y revenir aujourd'hui — si ce n'est pour admirer, comme toujours, l'étonnante verdeur et l'inlassable entrain de notre collaboratrice, plus jeune que bien des jeunes !

M. le conseiller fédéral Musy avait bien voulu accepter de répéter à l'Alliance la conférence qu'il avait faite au printemps aux représentants de la presse suisse, et destinée à rendre l'opinion publique favorable à son projet de révision du régime des alcools. Il était extrêmement flatteur pour nos Sociétés féminines qu'un conseiller fédéral vint lui-même leur présenter un projet de loi, et il était intéressant aussi de constater comment cette Assemblée féminine réagirait devant cet exposé, destiné initialement à un auditoire masculin. Il nous a paru que ce sont surtout les précisions fiscales et budgétaires qui ont porté : nos Sociétés de femmes sont, dans leur grande majorité, trop au courant des ravages moraux et sociaux de l'alcoolisme pour qu'il soit besoin d'appuyer beaucoup sur cette note auprès d'elles, et plusieurs de nos journaux avaient déjà reproduit, d'après la presse quotidienne, certaines des statistiques de portée sociale citées par M. Musy¹. Ce qui, en revanche, a été essentiellement nouveau pour un bon nombre des auditrices, c'est la description, chiffres en mains, de l'essor prodigieux pris par la distillation des fruits — voire même des confitures, chose bien plus avantageuse que la vente en bidons ! — distillation laissée jusqu'à présent libre par la législation, alors que seule est soumise au monopole de la Confédération la distillation des pommes de terre et des céréales, dont le produit est infime comparé à celui de la distillation des fruits. Résultats : empoisonnement de la population par l'eau-de-vie (combien de cas chacune de nous n'en pourrait-elle pas citer ?) et d'autre part situation financière inquiétante de notre pays² à laquelle ne viennent qu'à peine en aide les recettes de la Régie, puisqu'une portion si capitale de la distillation lui échappe totalement — pour le bénéfice de quelques fabricants, faut-il ajouter, et pas du tout pour celui du producteur. C'est pourquoi la révision du régime des alcools, telle qu'elle sera soumise à la votation populaire étendra le monopole de la distillation de l'alcool — à tous les fruits ? non, et ici les antialcooliques ont trouvé que M. Musy aurait pu aller plus loin — aux fruits à pépins seulement, la distillation des fruits à noyaux (kirsch, eau-de-vie de prunes, etc.) restant libre. Ce compromis nous paraît regrettable.

Si modéré qu'il soit, ce projet rencontre cependant l'hostilité de certains milieux ; aussi son auteur fait-il appel à toutes les bonnes volontés conscientes pour le défendre quand il sera

¹ Voir en particulier à ce sujet l'article *Un peu de statistique* paru ici même (*Mouvement Féministe* du 25 septembre 1922).

² M. Musy a ajouté d'autres précisions intéressantes à celles que donnait à cet égard une de nos collaboratrices dans notre dernier numéro, par exemple le service de la dette (intérêts des emprunts) de la Confédération est maintenant égal au chiffre du capital de cette dette avant la guerre !

soumis à la votation populaire. Même à celles des femmes... qui pourtant ne votent pas. Et la déduction logique de la conférence du chef du Département des Finances coulait aussi claire que de l'eau de roche que, en matière de législation antialcoolique, il faut, si l'on veut réussir, l'appui des femmes électrices, que, s'il ne l'a pas tirée lui-même, n'étant pas encore suffragiste, il a été impossible de faire la moindre allusion, soit publique, soit privée, à son exposé sans y arriver par la seule force du plus simple raisonnement. D'ailleurs, et on ne s'étonnera pas de trouver cette conclusion sous notre plume, l'atmosphère de toute l'Assemblée, celle du banquet notamment, où se sont échangés les discours, était très suffragiste. L'« Idée » est à tel point dans l'air que tous les orateurs, qu'ils fussent de nos partisans ou de nos adversaires — et ils se répartissaient à peu près également parmi ceux qui prirent la parole — n'ont pu s'empêcher d'en parler, et les salves d'applaudissements qui partaient dans tous les coins de la salle, dès que le sujet brûlant était effleuré avec sympathie, prouvaient que les craintes de M. le professeur Muret, que toutes les Sociétés là représentées ne fussent encore pas suffragistes, étaient heureusement vaines. Oui, le suffrage a pris droit de cité à l'Alliance maintenant. Il l'a pris parce que là se groupent toutes celles qui, depuis des années à la brèche du travail social et philanthropique, en savent la lenteur et les difficultés, tant que leur voix ne compte ni auprès des législateurs, ni auprès des autorités gouvernementales ; toutes celles qui, professionnelles, voient quotidiennement les injustices dont souffrent dans la lutte pour la vie les femmes sans défense égale à celle des hommes ; toutes celles enfin, qui, ayant au cœur un idéal très élevé que les unes appellent patriotisme, les autres humanitarisme, d'autres encore démocratie, et toutes, *justice*, sentent au plus profond d'elles mêmes que, cet idéal, elles ne parviendront à le réaliser que lorsque la loi de leur pays fera d'elles toutes des citoyennes responsables.

... Et c'était bon, en revenant de Lausanne, de se dire cela.

E. Gd.

Tous les chemins mènent à Rome...

...et les suffragistes du monde entier se préparent à prouver que l'antique dicton a dit vrai en concentrant dès maintenant leurs efforts en vue du IX^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, qui se tiendra en 1923 dans le cadre unique et glorieux de la Ville Eternelle.

La date définitive n'a pas encore été fixée, mais on parle de mai, époque à laquelle non seulement l'Italie est moins envahie par la foule cosmopolite, mais encore où il est plus facile d'atteindre chez eux celles et ceux que le terme de suffrage féminin laisse indifférents ou sceptiques. Tous les détails concernant l'organisation de ce Congrès seront d'ailleurs arrêtés lors de la session que tiendra à Londres, à la fin de novembre, le Comité Exécutif international de l'Alliance, et auquel participera Mrs. Catt, qui est venue tout spécialement d'Amérique à cet effet. Nous ne manquerons pas d'informer nos lectrices de tout ce que nous apprendrons à ce sujet. Mais que déjà tous ceux qui le peuvent marquent d'une pierre blanche ce mois de 1923, où comme le poète anglais « nous chanterons la double gloire de ce matin de mai, à Rome. »